

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-1019

présenté par
Mme Bonnivard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	34 261 020
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
Développement du tourisme (<i>ligne nouvelle</i>)	34 261 020	0
TOTAUX	34 261 020	34 261 020
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à créer un nouveau programme « Développement du tourisme » au sein de la mission « Action extérieure de l'État », en l'abondant des crédits attribués à l'opérateur Atout France en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, qui se trouvent actuellement dans le programme « Diplomatie culturelle et d'influence » n° 185.

Pour un secteur économique qui représente près de 8 % du PIB national, il ne semble pas normal qu'il n'y ait pas même un programme dédié dans l'architecture budgétaire.

Il s'agit donc de minorer le programme 185 des crédits de l'action n° 07 pour les déplacer vers ce nouveau programme, ce qui permettrait de donner une meilleure visibilité aux crédits consacrés par l'État au développement et à la promotion de la politique touristique de la France.